

Archives nationales de Luxembourg

Les fonds privés: une mine d'informations

Près d'une centaine de ces fonds sont conservés sur le plateau du Saint-Esprit

Laurent Moysse

Lorsqu'on considère les archives du point de vue national, on pense en premier lieu aux fonds des administrations publiques et aux actes officiels qui ont façonné l'histoire du pays. Or les fonds privés constituent aussi une source importante pour les chercheurs, car ils peuvent contenir des documents inédits et donnent un éclairage complémentaire sur le fonctionnement de notre société.

Jusqu'au 15 décembre, les Archives nationales exposent une partie des documents que Lydie Schmit (1939-1988) a légués à la postérité. L'idée de cette exposition découle de la publication d'un livre consacré à cette enseignante et femme politique. Edité avec l'appui de la fondation Lydie Schmit à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de décès de cette féministe engagée, l'ouvrage, rédigé par la journaliste Renée Wagener, évoque le parcours politique de Lydie Schmit, membre du parti socialiste dont elle assumait la présidence durant les années 1970.

Pour écrire cette biographie politique, Renée Wagener a largement puisé dans le fonds conservé aux Archives nationales. D'où l'idée de la directrice des Archives, Josée Kirps, d'aller au-delà de la présentation de cet ouvrage. Après en avoir discuté avec l'auteur du livre et avec Ben Fayot, président de la fondation créée à la mémoire de Lydie Schmit en 1994, elle s'est attelée à organiser avec son équipe une table ronde sur ce sujet ainsi qu'une exposition consacrée à ce fonds.

Quelques mois plus tôt, les Archives nationales avaient déjà exposé les éléments d'un autre fonds privé, celui de l'historien Christian Calmes, dont les documents sont aussi conservés dans ce bâtiment. «Le parallèle entre ces deux fonds est intéressant, car ce sont deux figures politiques différentes», souligne Josée Kirps. En effet, Lydie Schmit fut le fer de lance de la gauche socialiste, tandis que Christian Calmes se positionnait



Josée Kirps, la directrice des Archives: «Nous avons environ une centaine de fonds privés aux Archives nationales. Ils sont intéressants car tous différents.»

plutôt du côté de la droite conservatrice. Au-delà de cet aspect, on note également des différences dans la constitution des archives que ces deux personnes ont léguées à l'institution nationale. «Lydie Schmit n'a laissé que peu de choses sur sa vie familiale», constate Josée Kirps. «Il est vrai qu'elle est décédée relativement jeune.» Son travail a accaparé une bonne partie de sa vie, et il ressort des documents qu'elle a beaucoup voyagé. Un nombre impressionnant de diapositives illustrent ce que fut sa passion pour le voyage, tandis que des dessins révèlent la fibre artistique de cette femme aux multiples facettes. Au contraire, le fonds Christian Calmes contient davantage de documents liés à sa vie privée, par exemple des photos de famille, parmi lesquelles figurent des clichés le montrant en

train de pratiquer le ski nautique sur la Moselle.

Des fonds multiples et variés

«Nous avons environ une centaine de fonds privés aux Archives nationales», indique Josée Kirps. «Ils sont intéressants car tous différents.» Ces fonds documentent le rôle que certaines familles ou individus ont joué dans la politique ou l'histoire luxembourgeoise et constituent de ce fait un complément utile aux fonds publics. L'un des fonds privés le plus impressionnant est sans conteste celui de la famille du comte d'Ansembourg: déposé aux Archives nationales dès les années 1960, ce fonds lui appartenait toujours en vertu d'une convention précisant que les documents étaient confiés aux Archives nationales sous forme de prêt. Ce n'est qu'en 2008, à la suite du décès du comte, que l'Etat luxembourgeois a racheté le fonds documentaire, qui comprend aussi une impressionnante bibliothèque et le fameux *Codex Mariendalensis*, texte manuscrit datant du quatorzième siècle. «Ces archives sont



formidables car cette famille occupait des postes importants sur le plan politique, au sein de l'Eglise et au niveau économique», observe la directrice des Archives nationales. D'autres archives privées se sont ajoutées plus récemment, à l'instar du fonds contenant des documents de l'ancien ministre Robert Krieps.

La question se pose si n'importe quel particulier peut remettre ses documents personnels aux Archives nationales. Lorsqu'elle est contactée à ce titre, l'institution envoie généralement deux personnes, un conservateur et un archiviste, au domicile du requérant pour sonder le terrain. «Nous ne prenons pas tout»,

En juillet 2013 une exposition a été consacrée au fonds Christian Calmes. «La France, le Luxembourg et le bouleversement de l'Europe de 1914 à 1919» a été le sujet d'une conférence aux Archives nationales. (Photo: Marc Wilwert)

Le fonds de la famille du comte d'Ansembourg a été déposé aux Archives nationales dès les années 1960 sous forme de prêt. En 2008 l'Etat luxembourgeois a racheté le fonds documentaire. (Photo: Tessa Hansen)

explique la directrice. «Comme nous manquons de place, nous sommes de toute façon obligés de faire un tri.» Ainsi, certains collectionneurs possèdent de belles bibliothèques dont ils souhaitent se débarrasser un jour, mais les livres sont du ressort de la Bibliothèque nationale. «Dans le cas de Lydie Schmit, la personne elle-même a joué un rôle, de sorte que si n'avons pas tout pris, nous avons choisi un maximum de documents qui permettent de la cerner.»

Lorsque des documents personnels sont remis pour conservation, les Archives nationales signent une convention de base avec le propriétaire. Cette convention existe en plusieurs variantes, chaque cas étant différent, précise Josée Kirps.

«Nous préférons que l'accès aux documents soit libre, et la plupart des personnes sont d'accord. Certaines demandent à être informées lorsque quelqu'un veut consulter le fonds, notamment en cas de reproduction de photos.» Les archives personnelles peuvent le cas échéant contenir des données délicates, touchant à l'intimité de la personne: correspondance privée, données médicales, etc. D'où la réticence des particuliers de céder leurs documents aux Archives nationales, reconnaît la directrice. Un règlement grand-ducal fixe toutefois un cadre précis en termes de protection de la vie privée, avec un délai prolongé barrant l'accès aux données. «Nous n'avons pas encore eu de problème à ce niveau-là», affirme Josée Kirps. «En cas d'hésitation, nous contactons le propriétaire.»

Les entreprises aussi

Outre les particuliers, les associations et les entreprises constituent aussi un cible de choix pour la conservation des archives. «Nous sommes devenus plus actifs pour les archives économiques»,

souligne Josée Kirps. Le fonds ARBED est l'exemple type d'archives de grande valeur, surtout en ce qui concerne la recherche historique: «Ces archives sont une perle, y compris pour l'étranger.» Avec ses cinq kilomètres de rayonnage, il constitue le plus grand fonds privé des Archives nationales.

«Nous avons développé une stratégie pour les fonds économiques», enchaîne la directrice, qui se réjouit d'avoir pu intégrer dans son équipe un conservateur spécialisé dans l'histoire économique, lequel s'investit pleinement dans ce domaine. Jusqu'à présent, les fonds économiques étaient plutôt rares, à l'instar de

Le fonds ARBED est l'exemple type d'archives de grande valeur, surtout en ce qui concerne la recherche historique. Cette carte postale «Esch-Beles, Hochenofen Adolf-Emil-Hütte» montre le haut-fourneau d'Esch-Bevel. (Collection Archives nationales de Luxembourg)

celui des chemins de fer luxembourgeois, mais seulement pour sa partie publique. A présent, d'autres entreprises luxembourgeoises acceptent de traiter avec les Archives nationales, notamment dans le domaine industriel: la Poudrerie de Luxembourg, la briquetterie de Bettembourg, l'ardoiserie de Martelange, etc. Certaines occasions fournissent le prétexte pour entrer en contact avec une société: lors de la célébration du centenaire de la Poudrerie, devenue Accumalux, un historien a entrepris des recherches sur le passé de l'entreprise. Les documents historiques furent ensuite confiés aux Archives nationales. «Il faut être présent sur le terrain», insiste Josée Kirps, sans quoi nombre d'archives risquent d'atterrir sur un dépôt. Pour les entreprises elles-mêmes, les archives sont une source importante d'information; elles peuvent par exemple servir à illustrer un rapport annuel par le biais d'anciennes photos.

Reste une problématique non résolue: la conservation des archives électroniques. «Nous n'y avons pas encore été confrontés pour les fonds privés mais bien pour les archives publiques», concède la directrice. «Tout ce qui touche au *paperless office* et à la gestion de documents électroniques nous pose un immense problème.» Le «Centre des technologies de l'information de l'Etat» (CTIE) s'occupe certes du matériel informatique tant que celui est en activité, mais il n'est pas responsable de la conservation des données à long terme. Surtout que le long terme a une autre signification pour une institution comme les Archives nationales, qui travaille sur des documents vieux de plusieurs siècles. Les nouveaux supports utilisés actuellement permettent de garder le contenu pendant une période limitée de vingt-cinq à trente ans, avec une extension possible à cinquante ans si l'on tient compte du progrès technologique. Même les microfilms ont une durée qui ne dépasse guère les cent à deux cents ans. «C'est un problème mondial», reconnaît Josée Kirps, «les communautés des archivistes cherchent une solution mais personne n'a encore trouvé de solution définitive.»

Le Codex Mariendalensis, un document d'une valeur inestimable.

(Photo: Gerry Huberty)

Les Archives nationales exposent encore jusqu'au 15 décembre une partie des documents que la femme politique Lydie Schmit (1939-1988) leur a légués. (Photo: Guy Jalloy)

